



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**COLLEGE GASTON DOUMERGUE
SOMMIERES**



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
du
LUNDI 03 JUILLET 2023**

	NOM PRENOM	QUALITE
Président de séance	M. GOUCHAULT Guillaume	Principal
Secrétaire de séance	M GALLET Laurent	Professeur

CHAPITRE	NATURE DES QUESTIONS TRAITEES	Pages	Observation éventuelle de l'Inspecteur d'Académie ou du Recteur
I	Approbation du compte-rendu du CA du 14/04/2023		
II	Rapport d'activité 2022-2023		
III	Modification du règlement intérieur : circulations des élèves		
IV	Elections 2023 : vote des parents d'élèves uniquement par correspondance		
V	Questions diverses		

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 03 JUILLET 2023

Début de séance : 17h47

Membres présents : 18. Le quorum est atteint

Désignation du secrétaire de séance : M GALLET, professeur

CHAPITRE I - Approbation du compte-rendu du CA du 14 avril 2023

Aucune modification du compte-rendu n'étant demandée, Monsieur GOUCHAULT soumet à l'approbation du CA le compte rendu du CA COFI du 14 avril 2023.

Vote du compte-rendu du CA du 14 avril 2023

Abstention : 1 - Contre : 0 - Favorable : 17 voix (Total des voix : 18)

À 17h49, arrivée de Mme SABATIER, quorum à 19.

À 17h54, arrivée de Mme BUISSON, quorum à 20.

À 17h55, départ de Mme BAHY, quorum à 19.

CHAPITRE II – Rapport d'activité 2022-2023

Présentation et commentaires du rapport d'activités par monsieur le Principal.

Sont passés en revue les sujets suivants :

- Bilan d'orientation : Taux d'affectation en 2^oGT de 65 % ce qui est conforme aux attendus.
- : Compétences de fin de cycle 4 : Monsieur le Principal note une marge de progression possible en « langage mathématiques et scientifiques ».
- Evalangue
- Pix : obligatoire dès la 6^e en 2023, valable 3 ans. Certification européenne.
- Projets réalisés (Langues modernes et classique, Langues vivantes, Sciences, Histoire-géographie, Arts plastiques, EPS, EMI, Troupe de théâtre du collège, CDI).

Monsieur le Principal met en avant les différents partenariats et soutiens financiers de la commune et du département.

- CESC et infirmerie (dispositif pHARe, atelier vélo : avec l'aide des partenaires institutionnels et du financement de l'état tout le parc VTT va être changé en 2023, rapports filles/garçons, droits de l'homme, droits de l'enfant, Ekojardi, prévention du décrochage scolaire : GPDS. Encourager l'engagement des élèves, prise en charge des PAP et PPS).
- Bilan vie scolaire : il est prévu dès septembre un accompagnement pour les élèves ayant été exclus, en partenariat avec l'association Calade. Monsieur le Principal souligne que le taux de sanctions est faible au regard d'un collège accueillant plus de 900 élèves, il salue le travail de prévention de la vie scolaire et des CPE.
- Devoirs faits

- Classe ULIS : Monsieur Fabre demande si les élèves de la classe ULIS s'intègrent bien dans la cour de récréation. Madame Lacan répond positivement, notant qu'ils ont souvent des camarades dans les classes où ils sont intégrés. Pour des raisons techniques liées aux emplois du temps et aux disponibilités des AESH, les élèves de la classe ULIS sont intégrés dans les classes par groupe de 2 ou 3.

Voir tous les détails du rapport d'activité dans le document joint.

Vote du bilan d'activité

Abstention : 0 - Contre : 0 - Favorable : 19 voix (Total des voix : 19)

CHAPITRE II – Modification du règlement intérieur : circulations des élèves

Monsieur le Principal propose une modification du règlement intérieur, pour que les élèves se rangent devant la salle de classe dès la première sonnerie, afin de débiter les cours à la seconde.

Vote de la modification du règlement intérieur

Abstention : 0 - Contre : 0 - Favorable : 19 voix (Total des voix : 19)

Le marquage des classes dans la cour est conservé ; il est utile en cas de regroupement des élèves, lors des exercices d'évacuation incendie, par exemple.

CHAPITRE III – Élections 2023 : vote des parents d'élèves uniquement par correspondance

Conformément au décret du 19 août 2019 sur la simplification des procédures, monsieur le Principal consulte les membres du conseil d'administration et décide que les parents d'élèves voteront exclusivement par correspondance lors de l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration.

Tapis d'escalade

Monsieur Lacan intervient pour préciser qu'une somme de 2 567,56 euros a été versée au collège, le 25 novembre 2020 par la mairie, en paiement des tapis d'escalade. (Le collège avait avancé cette somme lors de l'achat des tapis.)

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Principal clôture le conseil d'administration à 19h00.

Le Président de séance



G. GOUCHAULT

Le secrétaire de séance



L. GALLET